



# SODEPA

Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales  
Livestock Development Corporation

DECISION N° 4 9 0 /D/2026/SODEPA/DG/DAF/DPC/SDFBM/SMP DU 28 JUIL 2026

Portant attribution du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres N°007/AONO/SODEPA/CIPM/2026 du 01 Avril 2026 pour l'acquisition de deux (02) camions-citernes à lait pour les laiteries de la Société De Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), Exercice 2026.

## LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu la Constitution ;
- Vu l'Acte Uniforme révisé du 30 janvier 2014 relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêts Economique ;
- Vu la Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 74/182 du 08 mars 1974 portant création de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), modifié et complété par le Décret n°81/395 du 09 septembre 1981 ;
- Vu le Décret n°2016/069 du 04 février 2016 portant nomination du Directeur Général ;
- Vu le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°007/AONO/SODEPA/CIPM/2026 du 01 Avril 2026 pour l'acquisition de deux (02) camions-citernes à lait pour les laiteries de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), Exercice 2026 ;
- Vu le procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés du 06 mai 2026 relatif à l'examen du Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des Offres issues des Avis d'Appel d'Offres N°007/AONO/SODEPA/CIPM/2026 du 01 Avril 2026 pour l'acquisition de deux (02) camions-citernes à lait pour les laiteries de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), Exercice 2026.

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'entreprise ci-dessous, ayant soumissionné à l'Avis d'Appel d'Offres N°007/AONO/SODEPA/CIPM/2026 du 01 Avril 2026 pour l'acquisition de deux (02) camions-citernes à lait pour les laiteries de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA), dans le cadre de l'exécution du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH), Exercice 2026, est déclarée attributaire du marché y relatif.

Il s'agit de :



ETS NJA Tel : 690 05 03 94

| Description de la prestation                           | Montant<br>TTC FCFA | Délai<br>d'exécution | Lieu de livraison                  |
|--------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|------------------------------------|
| L'acquisition de deux (02) camions-<br>citernes à lait | 110 500 000         | Cinq (05)<br>mois    | Direction Générale de la<br>SODEPA |

**Article 2** : Le Directeur de Production et de Commercialisation, le Directeur Administratif et Financier, le Sous-Directeur des Finances du Budget et du Matériel, le Chef de Service des Marchés et du Patrimoine, ainsi que le Chef de Service des Finances et des Recettes sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application de la présente décision qui prend effet pour compter de la date de signature. /-

Yaoundé, le **28 JUL 2026**



**LE DIRECTEUR GENERAL**  
**« Maître d'Ouvrage »**

**Denis KOULAGNA KOUTOU**

**Copies :**

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM-SODEPA
- CHRONOS/ARCHIVES
- AFFICHAGE